



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

## Cent quatre-vingt-deuxième session

182 EX/INF.7  
PARIS, le 2 septembre 2009  
Anglais et français seulement

### Point 5 de l'ordre du jour provisoire

## **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

### **Progrès réalisés et résultats obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et de son Plan d'action renforcé**

#### **Résumé**

Conformément aux décisions 179 EX/15 et 181 EX/15, le Directeur général présente au Conseil exécutif un rapport détaillé sur les progrès réalisés et les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique ainsi qu'un plan d'action renforcé en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour 2009 et 2010-2011.

1. À sa 179<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a prié le Directeur général de faire rapport à chaque session d'automne sur les progrès réalisés et les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique (décision 179 EX/15). Le premier de ces rapports d'étape est présenté ci-après sous la forme d'un document d'information accompagnant le document 182 EX/5 Partie II.
2. Conformément à la Stratégie de l'UNESCO (180 EX/16 Rev. Annexe), un plan d'action détaillé relatif à cette stratégie a été établi (181 EX/15 Annexe). À sa 181<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a pris note du plan d'action présenté dans le document 181 EX/15 et a demandé au Directeur général de présenter, dans le rapport qu'il lui soumettrait à sa 182<sup>e</sup> session sur les progrès réalisés, un plan renforcé traduisant une plus grande concentration des programmes, un accroissement des synergies et une intensification des efforts visant à faire de l'UNESCO une organisation climatiquement neutre, ainsi que des informations budgétaires améliorées. Le Plan d'action renforcé pour 2009 et 2010-2011 en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique est présenté à l'Annexe du présent rapport d'étape.
3. Le rapport ainsi que le Plan d'action renforcé ont été établis par la plate-forme d'action intersectorielle de l'UNESCO sur le changement climatique, sur la base des contributions de tous les grands programmes, y compris les unités du Secrétariat au Siège et hors Siège.

## **PROGRÈS RÉALISÉS ET RÉSULTATS OBTENUS PENDANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LE 34 C/5 DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE L'UNESCO POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

4. Ce rapport d'étape fait le point sur les progrès réalisés et les résultats obtenus en 2008-2009 dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique et présente une brève évaluation de l'efficacité de la Plate-forme intersectorielle de l'UNESCO sur le changement climatique qui a été conçue pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO. L'annexe au présent rapport contient un plan d'action renforcé pour le reste de 2009 et pour 2010-2011 qui intègre les débats du Conseil exécutif sur le Plan d'action initial qui lui a été présenté en mai 2009.

5. La structure du rapport suit les trois grands objectifs stratégiques énoncés dans la Stratégie et le Plan d'action, à savoir :

- (i) établir et tenir à jour la base de connaissances sur le changement climatique : analyse scientifique, évaluation, surveillance et alerte précoce ;
- (ii) promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène, notamment grâce à une meilleure éducation et à la sensibilisation du public ;
- (iii) faire de l'UNESCO une organisation climatiquement neutre.

### **OBJECTIF STRATÉGIQUE I – ÉTABLIR ET TENIR À JOUR LA BASE DE CONNAISSANCES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : ANALYSE SCIENTIFIQUE, ÉVALUATION, SURVEILLANCE ET ALERTE PRÉCOCE**

6. Co-responsable avec l'OMM, au sein du système des Nations Unies, de ce domaine transsectoriel, l'UNESCO prévoit et continue à mettre en œuvre des activités contribuant à établir la base de connaissances nécessaire aux fins de la science, de l'évaluation, du suivi et de l'alerte précoce. Outre l'actualisation constante de la base de connaissances mondiale nécessaire à la science du climat, ces activités mettent fortement l'accent sur le renforcement des capacités des institutions qui se préoccupent du changement climatique et sur la formation de la prochaine génération de personnel scientifique et technique dans l'ensemble des régions, afin que tous les États membres soient en mesure de participer aux efforts déployés pour faire face au changement climatique aux niveaux régional et national. Ces activités accordent une attention prioritaire à l'Afrique, aux petits États insulaires en développement (PEID), aux pays les moins avancés (PMA) et aux populations autochtones.

#### **Objectif I.1 : Élargir le rôle de l'UNESCO en tant que co-chef de file des Nations Unies pour la base de connaissances sur le changement climatique et orienter le travail d'adaptation de l'UNESCO au niveau des pays**

7. La troisième Conférence mondiale sur le climat (31 août – 4 septembre 2009) est un aboutissement majeur de l'action de l'UNESCO et de l'OMM en tant que responsables de la base de connaissances en climatologie. Elle aidera à mettre en place la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'élaborer un cadre mondial pour les services climatologiques destiné à fournir des informations sur le climat afin de permettre aux responsables politiques nationaux et aux autres utilisateurs finals de tous les secteurs de la société de s'adapter au changement climatique. L'UNESCO contribue aux débats de haut niveau, organise une séance de travail scientifique (climat océanique et côtier), des forums (genre et climat ; renforcement des capacités, éducation et formation) et une manifestation parallèle (les eaux souterraines et le climat). Elle contribue également à l'élaboration de la déclaration finale de la CMC-3. En outre, l'UNESCO participe activement aux initiatives globales des Nations Unies en matière de changement climatique dirigées par le Conseil des chefs de secrétariat et par le groupe de travail sur le changement climatique de son Comité de haut niveau sur les programmes, résumées dans

le document *Acting on Climate Change: The UN System Delivering as One (Agir sur le changement climatique : unité d'action du système des Nations Unies)*.

8. Une réunion internationale d'experts sur le « développement durable de la région Arctique face au changement climatique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs » s'est tenue à Monaco du 3 au 6 mars 2009, le but étant de faire en sorte que ces défis soient appréhendés dans leur ensemble, selon une démarche holistique, et avec la participation des populations autochtones de la région Arctique qui devront faire face à ces changements rapides. Les points focaux de l'Année polaire internationale ont participé à cette réunion. Les activités de suivi, notamment une publication comportant des recommandations pour une action future, devraient être lancées à l'occasion de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP 15) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui aura lieu à Copenhague en décembre 2009. La participation à la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC comprend des manifestations parallèles de la COI sur les observations océaniques, de l'UNESCO sur les incidences éthiques du changement climatique, ainsi qu'une exposition et le parrainage de plusieurs manifestations conjointes avec d'autres partenaires et organismes du système des Nations Unies.

9. L'UNESCO a participé à la première réunion visant à définir le champ du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et a formulé des observations sur le projet de rapport issu de cette réunion. Il est prévu que le prochain rapport d'évaluation du GIEC comprenne des sections beaucoup plus étoffées sur les océans et les impacts et qu'il traite des questions concernant directement l'adaptation. Le Programme mondial OMM-COI-CIUS de recherche sur le climat (PMRC) a organisé un sommet sur la modélisation qui a reconnu l'urgence de disposer de modèles climatiques régionaux, en dépit de leurs limitations scientifiques et computationnelles actuelles. Le PMRC a recommandé la création d'un institut mondial de recherche sur le climat.

10. Outre sa contribution à la coordination internationale des apports scientifiques nécessaires à l'étude du changement climatique, l'UNESCO continue de promouvoir et de proposer une formation avancée pour la prochaine génération de climatologues, en particulier ceux des PMA. Une telle formation est actuellement dispensée par les centres et instituts de catégorie 1 s'occupant des sciences, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT), respectivement dans les domaines de la gestion de l'eau et des sciences de la Terre et de la modélisation météorologique. L'unité de développement des capacités de la COI a organisé des programmes pour la formation en mer de jeunes scientifiques ainsi que pour la formation à la direction scientifique des institutions de recherche dans les pays en développement, de façon que les jeunes scientifiques qui ont reçu une formation poussée à l'étranger puissent retourner dans leur pays d'origine et trouver un cadre de travail propice. L'Académie des sciences pour le monde en développement (TWAS), également affiliée au Secteur, coparraine le programme conjoint de scientifiques invités et dirige le programme de membres associés dans les centres d'excellence du Sud. L'élargissement des possibilités de formations avancées spécifiques pour les jeunes scientifiques des pays en développement dans les domaines de l'adaptation au changement climatique et de la science du climat est tributaire du financement du Programme additionnel.

**Objectif I.2 : Élargir le rôle de la COI en tant que point focal des Nations Unies pour l'observation permanente des océans et la coordination de l'étude de l'océan et du climat**

11. La COI s'est engagée, à la CCNUCC, à continuer de surveiller et de prédire le niveau des mers à l'aide du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS). En mars 2009, elle a participé à un atelier de la CCNUCC chargé de recenser les données et observations nécessaires pour comprendre les incidences, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique et elle a, à la 30<sup>e</sup> réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, en juin 2009, présenté le module climatique du GOOS, annonçant que le déploiement des réseaux de flotteurs Argo et de bouées dérivantes qui fournissent des données sur les océans du monde avait atteint son objectif,

avec un peu plus de 60 % du nombre total de réseaux en place. Le GOOS, le Système mondial d'observation du climat (SMOC) et le Système global d'observation terrestre (GTOS) font partie du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) que le Groupe sur l'observation de la Terre a mis au point suite au SMDD. Le GOOS, le SMOC et le GTOS sont tous parrainés en partie par l'UNESCO et fournissent chacun des données dans un domaine différent qui est essentiel à l'étude et aux prédictions du climat mondial.

12. Le GOOS a continué de diriger la planification du « Colloque OceanObs 09 », prévu en septembre 2009, qui renforcera et améliorera le cadre international qui sous-tend le SMOC, le GOOS, le PMRC et le Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB), ainsi que les cadres régionaux et nationaux au sein desquels opèrent les systèmes d'observation continue qui informent la société sur le climat, les écosystèmes, la teneur en carbone et la chimie des océans mondiaux. Cette activité aidera le GOOS à analyser régulièrement les besoins et à en informer les organismes qui parrainent son action et la CCNUCC.

13. Outre le GOOS, la COI a également continué de parrainer le PMRC lui-même, contribuant ainsi aux études scientifiques qui alimenteront le prochain rapport d'évaluation du GIEC. Dans le cadre du PMRC et du GOOS, les agences spatiales française et américaine ont lancé le satellite Jason-2, qui assure en continu, depuis l'espace, des mesures de haute qualité du niveau de la mer, informations essentielles pour établir des modèles de prédiction du climat à moyen et long termes.

14. Le Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS) a mis en place un service Web de suivi des stations qui opèrent au niveau de la mer avec plus de 300 stations participantes en juin 2009, tandis que l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) a formé 118 techniciens à la gestion des données et informations relatives aux océans.

15. Après avoir joué un rôle dans d'importantes réunions scientifiques internationales (deuxième Colloque sur l'océan dans un monde à forte concentration de CO<sub>2</sub> ; quatrième Conférence mondiale sur les océans, les côtes et les îles ; Colloque international sur les effets du changement climatique sur les océans du globe ; et Conférence mondiale sur la biodiversité marine) et dans la production de notes et d'orientations, la COI a également commencé à travailler sur une stratégie internationale pour une étude décennale de la circulation océanique à grande échelle et du cycle du carbone dans les océans (2013-2023). Le plus vaste ensemble de données mondiales jamais rassemblées sur le carbone dans l'océan de surface a été constitué pour améliorer les études concernant l'absorption, par l'océan, du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) produit par l'homme. Cette activité facilitera grandement l'étude du changement climatique, l'acidification des océans du fait de l'absorption croissante de CO<sub>2</sub> ayant déjà commencé à influencer non seulement les processus chimiques, mais aussi la santé de la faune océanique et, partant, la pêche.

**Objectif I.3 : Aider à évaluer les effets du changement climatique sur l'eau, notamment les risques comme les inondations et les sécheresses, et favoriser l'adaptation à ces phénomènes**

16. L'eau est le principal moyen par lequel le changement climatique influencera les modes de vie, les économies et l'environnement. La façon dont elle est gérée détermine largement l'efficacité de l'adaptation au changement climatique. L'UNESCO mène d'importants travaux sur les effets que le changement climatique a sur l'eau douce et sur la gestion de l'eau. Outre la publication du troisième Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, intitulé *L'eau dans un monde qui change*, qui traite du changement climatique, et les nombreuses sessions consacrées au climat du cinquième Forum mondial de l'eau tenu en mars 2009, les faits marquants sont l'atelier intitulé Adaptation aux effets des changements mondiaux sur les bassins hydrographiques et les systèmes aquifères, tenu à Paris ; l'Atelier de formation à la gestion des risques liés à l'eau et au climat : gérer le risque hydroclimatique dans le secteur de l'eau, tenu à Addis-Abeba (Éthiopie) ; le projet sur le climat chinois financé par l'Espagne (OMD), avec son plan

régional d'adaptation ; et l'adoption de recommandations sur le changement climatique dans le secteur des ressources en eau dans la Communauté d'États indépendants.

17. Les effets du changement climatique sur les eaux souterraines ont été étudiés par le Réseau mondial d'information sur l'eau et le développement dans les zones arides (G-WADI), qui a élargi l'accès aux données mondiales de télédétection, y compris sur la répartition en temps réel des précipitations, pour améliorer la gestion scientifique des eaux souterraines dans les terres arides, et formulé des orientations pour ce qui est d'analyser et d'évaluer les incidences du changement climatique dans certaines régions, ainsi que par l'Évaluation des ressources en eaux souterraines qui subissent les pressions exercées par l'activité humaine et les changements climatiques (Projet GRAPHIC), qui a réalisé une étude de cas sur la viabilité des petites îles.

18. Un cours régional de formation pratique au bilan de masse glaciaire, méthode universellement reconnue de suivi du volume d'eau contenu dans un glacier, s'est tenu au Népal au printemps 2009. Les inquiétudes que suscitent la fonte des glaciers dans la région de l'Himalaya et les effets qu'elle pourrait avoir sur l'offre d'eau en aval nécessitent de mettre en place un programme coordonné de suivi des glaciers, dont le cours était une première étape essentielle.

#### **Objectif I.4 : Remédier aux conséquences sociales du changement climatique**

19. La Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) a produit un rapport sur les incidences éthiques du changement climatique. Sur la base de ce rapport, elle a recommandé à l'UNESCO d'élaborer, dans ce domaine, un cadre éthique de principes. Le rapport sera présenté par l'UNESCO en marge de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC.

20. L'UNESCO a collaboré, sous la direction de l'UICN, à la production et à la traduction française du *Manuel de formation sur le genre et le changement climatique*. Le *Manuel* aide les responsables politiques et les chercheurs à comprendre et à intégrer les spécificités de chaque sexe dans l'atténuation du changement climatique et dans l'adaptation à ce dernier. L'UNESCO et le PNUD coorganisent l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'égalité des sexes et le changement climatique, qui a pour but de favoriser l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action que le système des Nations Unies mène contre le changement climatique. Comme cela a été indiqué plus haut, l'UNESCO a organisé le Forum sur le genre et le climat qui se tiendra en marge de la 3<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le climat. Le Forum examinera ces questions dans l'optique de la Conférence pour favoriser, s'agissant des résultats et produits attendus, l'adoption d'une approche tenant compte des spécificités de chaque sexe.

#### **Objectif I.5 : Faciliter la gestion du changement climatique dans les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, en particulier grâce à la télédétection spatiale**

21. Dix réserves de biosphère ont commencé à mettre en œuvre la Stratégie de recherche du projet Changement global et régions de montagne (GLOCHAMORE), étudiant les incidences que les changements mondiaux et climatiques ont sur l'environnement biophysique des montagnes et les conditions de vie des gens, et il a été rédigé une proposition de programme supplémentaire. Le financement de la deuxième phase du Projet sur la gestion durable des terres arides marginales (SUMAMAD) a été approuvé, de sorte que les chercheurs peuvent élaborer des scénarios de changement climatique dans les zones arides d'Afrique, des États arabes, d'Asie et d'Amérique latine.

22. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial a publié un document d'orientation sur les incidences du changement climatique sur les biens du patrimoine mondial ainsi que des études de cas sur certains sites du patrimoine mondial (tous documents disponibles en anglais, français et espagnol). En outre, l'Initiative ouverte sur l'utilisation des technologies spatiales pour le soutien à la Convention du patrimoine mondial regroupe maintenant 20 agences spatiales et des laboratoires de télédétection qui collaborent pour mieux surveiller et gérer les sites désignés par

l'UNESCO. Des fonds extrabudgétaires sont recherchés pour créer et faire fonctionner des réserves similaires, en particulier dans le couloir méso-américain. L'un des partenaires de l'Initiative ouverte, l'Académie chinoise des sciences, a proposé que la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale envisage de transformer le Centre international de technologies spatiales au service du patrimoine naturel et culturel en centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, ce qui permettrait de développer le traitement des données de télédétection et d'obtenir davantage de résultats concrets du suivi des sites classés.

### **Objectif I.6 : Développer les géosciences et les sciences fondamentales et de l'ingénieur au service de l'évaluation et de la surveillance du changement climatique**

23. La création de réseaux d'observation de la Terre s'est poursuivie dans le cadre du GEOSS. L'UNESCO encourage activement la création de réseaux et de partenariats d'observation du climat. Des négociations ont été engagées avec le GTOS pour réformer son activité et son fonctionnement afin de mieux l'intégrer dans les travaux du GEOSS et d'autres systèmes d'observation de la Terre. Ces négociations sont essentielles, car les données sur les systèmes terrestres (y compris leur composante vivante ou biosphère) sont un important maillon qui manque dans la modélisation du climat mondial. L'UNESCO prend, en tant que membre des Programmes mondiaux d'étude des changements environnementaux et du Partenariat scientifique sur le système Terre, une part active à l'examen pluriannuel que mène le Conseil international pour la science (CIUS) des priorités mondiales d'étude des systèmes terrestres.

24. Le Programme international de géosciences (PICG) a suscité de nouvelles propositions de projets d'étude du changement climatique et de paléoclimatologie. On a commencé à planifier un atelier qui se tiendra en 2010 pour examiner de manière critique les méthodes géotechniques proposées pour compenser les niveaux croissants de CO<sub>2</sub>, comme la séquestration de carbone ou la gestion du rayonnement solaire.

25. Le CIPT a continué de collaborer avec le Secteur des sciences exactes et naturelles dans les domaines de la variabilité des océans, de la variabilité climatique et des incidences des changements climatiques sur les sociétés humaines et les écosystèmes naturels. Le Groupe de physique de l'atmosphère et du climat du CIPT mène des activités de recherche et de formation sur la mise au point et l'expérimentation de modèles climatiques géographiquement limités, et sur l'amélioration et la vérification d'un modèle simplifié de circulation atmosphérique. Les recherches portent sur la prévisibilité saisonnière, les interactions climatiques et chimiques entre aérosols, les incertitudes des prédictions relatives aux changements climatiques régionaux, la variabilité climatique interannuelle et interdécennale récente, et la prévisibilité de la circulation de la mousson asiatique. Le Groupe propose régulièrement des activités de formation ciblées à des chercheurs des pays les moins avancés, notamment sur la prédiction saisonnière des moussons africaine et asiatique.

## **OBJECTIF STRATÉGIQUE II – PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ATTÉNUATION DE CE PHÉNOMÈNE, NOTAMMENT GRÂCE À UNE MEILLEURE ÉDUCATION ET À LA SENSIBILISATION DU PUBLIC**

### **Objectif II.1 : Promouvoir l'éducation relative au changement climatique**

26. Le séminaire international de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique, qui s'est tenu du 27 au 29 juillet 2009, était organisé conjointement par les plates-formes intersectorielles sur le changement climatique, sur l'éducation au service du développement durable et sur le développement durable dans les PEID, avec la participation des secteurs de l'éducation, des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines ainsi que les contributions de la plate-forme sur l'enseignement scientifique. Il s'est intéressé au rôle de l'éducation face au changement climatique, mettant en corrélation les contextes locaux, régionaux et mondiaux et insistant particulièrement sur les difficultés rencontrées par les PEID. Ce séminaire aura pour résultats de promouvoir une véritable intégration de l'éducation relative au changement climatique

dans les programmes scolaires, d'aider à créer un centre d'échange d'informations de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique et de contribuer à appeler l'attention sur l'éducation lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC et dans d'autres instances pertinentes.

27. En tant qu'organisation chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO et ses partenaires ont organisé la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable - S'engager dans la seconde moitié de la Décennie (Bonn, 31 mars – 2 avril 2009), comportant un atelier sur le renforcement, à l'échelle internationale, de la réponse de l'éducation au changement climatique. Par la Déclaration de Bonn adoptée à l'issue de la Conférence, les participants ont demandé à l'UNESCO (paragraphe 16 (g)) : d'« Intensifier les efforts et initiatives pour donner à l'éducation en matière de changement climatique un rang de priorité plus élevé sur l'agenda international dans le cadre de la DEDD et dans le contexte de la stratégie de l'UNESCO relative au changement climatique, et comme élément d'une action transversale à l'échelle du système des Nations Unies ». Des accords ont été conclus en vue de créer une chaire UNESCO sur le changement climatique à l'Université du TERI, rattachée à l'Institut de l'énergie et des ressources en Inde dont le Directeur préside le GIEC. Des activités de formation pédagogique ciblées ont été menées : études d'impact du climat régional (PRECIS) pour le bassin du Nil dans le cadre du projet sur la Gestion des risques liés au changement climatique en Égypte (CCRME), Conférence internationale sur le changement climatique, la biodiversité et la sécurité alimentaire en Asie du Sud, qui a formé des formateurs et amorcé le développement d'un module utilisable pour le téléenseignement, et atelier permettant notamment d'échanger des bonnes pratiques sur les questions climatiques dans le cadre du réseau du Système des écoles associées de l'UNESCO et d'autres réseaux éducatifs tels que Carboschool Europe, les réseaux UNITWIN et chaires UNESCO, en collaboration avec des partenaires comme le Secrétariat de l'Ozone du PNUE. De plus, des activités sur l'enseignement de l'éthique de l'environnement, notamment l'élaboration de programmes scolaires, sont en cours dans la région Asie-Pacifique, dans la CEI et en Afrique de l'Ouest.

28. En avril 2009, une coopération a été mise en place entre la COI et la Commission de l'Union africaine en vue d'apporter un appui et des conseils techniques aux ministres africains de l'environnement et aux négociateurs de la CCNUCC, concernant les stratégies d'adaptation et d'atténuation dans les zones côtières applicables jusqu'à la tenue de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties et au-delà.

## **Objectif II.2 : Sensibiliser davantage le public au changement climatique**

29. L'UNESCO, en partenariat avec le PNUE, a prévu d'organiser les 4 et 5 septembre 2009 la Conférence internationale de l'UNESCO : « Radio-télévision et changement climatique : une mission de service public ». Il s'agit principalement de définir des solutions pour répondre aux besoins des radiotélédiffuseurs des pays en développement et savoir comment encourager le débat public sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène. Les moyens d'améliorer le partage des ressources et des programmes de formation y seront abordés. Les capacités des professionnels des médias de rendre compte du changement climatique ont été renforcées grâce à des ateliers de formation ou des congrès, dans le Pacifique et en Asie centrale. Un dossier intitulé « Les médias en tant que partenaires de l'éducation au service du développement durable : outil de formation et de documentation » (actuellement disponible en anglais, arabe, espagnol, français et russe) a été conçu. L'un de ses chapitres est consacré à la présentation de l'information sur le changement climatique et a servi lors de formations à Fidji et à Rabat. Cinquante heures de documentaires scientifiques de qualité ont été fournis à la chaîne de télévision nationale de la République démocratique populaire lao.

30. Le dessin animé « Les Aventures de Patrimonto et le patrimoine mondial – Patrimonto en Australie : le changement climatique et la Grande Barrière » a été produit afin de sensibiliser les jeunes au thème du patrimoine mondial. Des articles sur le changement climatique ont été diffusés auprès de plus de 50 000 interlocuteurs dans les populations autochtones et des petites îles, par le

biais du Forum mondial Internet « En première ligne face au changement climatique ». La circulation d'éléments d'information et les échanges ont ainsi été stimulés parmi les PEID et les communautés autochtones du monde entier. Le projet mondial intersectoriel « Sandwatch » sur la surveillance des plages et la gestion durable des environnements côtiers a encore été approfondi par l'inclusion d'un manuel révisé prenant en compte les questions liées au changement climatique.

### **Objectif II.3 : Soutenir l'enseignement, la formation, l'échange d'information, les meilleures pratiques et les stratégies nationales concernant les énergies renouvelables**

31. En collaboration avec des organisations partenaires et dans le cadre de l'ONU-Énergie, l'UNESCO continue à enrichir la base de connaissances pour l'utilisation et l'application rationnelles de l'énergie renouvelable par le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, le partage des connaissances scientifiques et des meilleures pratiques, ainsi que la promotion de la gestion et des politiques en matière d'énergie renouvelable à l'échelle nationale et régionale. Des progrès ont été accomplis dans toutes les régions, l'Afrique continuant à bénéficier d'une attention particulière. Le renforcement des capacités s'est poursuivi dans six pays par le biais du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables, y compris des séminaires sur la gestion appropriée des systèmes de production d'énergie solaire photovoltaïque (PV) au Bénin et en République-Unie de Tanzanie, ce dernier programme venant à la suite de la réhabilitation d'un système PV dans un village de Zanzibar. Des ateliers régionaux dans les Caraïbes ont été appuyés par le réseau CARISCIENCE, une formation sur le thème des villages autosuffisants sur le plan énergétique a été diffusée dans 25 universités de l'Asie du Sud-Est et une formation sur l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable a été dispensée en Europe du Sud-Est.

32. L'UNESCO a mené une consultation régionale en Asie centrale en vue d'y étudier l'utilisation de l'énergie renouvelable, y compris les meilleures pratiques locales, dans le cadre du suivi de la Déclaration d'Almaty<sup>1</sup>. L'Organisation a également fourni un appui à une réunion régionale d'experts en Uruguay portant sur la deuxième génération de biocarburants et a participé à trois conférences et expositions internationales sur l'énergie solaire d'origine photovoltaïque, l'énergie éolienne et l'énergie de la biomasse. L'Organisation a soutenu le Conseil pour l'énergie solaire d'Uruguay œuvrant pour l'élaboration d'un projet de législation sur les énergies thermique et solaire dans ce pays. Elle a organisé des réunions d'experts régionaux et/ou nationaux en Arabie saoudite, au Brésil, au Maroc, au Nigéria, en Ouzbékistan et au Togo sur l'élaboration de politiques régionales et nationales en matière d'énergies renouvelables, le renforcement des capacités de service publique dans ce domaine, la sensibilisation à l'utilisation des énergies renouvelables et l'intégration des politiques énergétiques dans la planification de développement à l'échelon local.

### **Objectif II.4 : Soutenir l'éducation, la formation et la sensibilisation relatives aux impacts du changement climatique et aux risques liés à l'eau**

33. Des ateliers régionaux de l'UNESCO sur l'éducation relative à l'eau ont cherché à définir des moyens de faire face au changement climatique dans l'éducation à tous les niveaux. Avec la participation du TERI en Inde, l'UNESCO a conçu des outils pédagogiques destinés aux enfants sur le changement climatique et l'eau.

34. Le projet Adaptation au changement climatique dans les zones côtières (ACCC), lancé dans cinq pays, a été repris par le Plan d'action de l'Initiative pour l'environnement du NEPAD, avec pour principaux objectifs de mener des activités d'adaptation dans des sites pilotes particulièrement vulnérables aux changements climatiques naturels et aux dégradations causées

---

<sup>1</sup> La Déclaration d'Almaty est issue des travaux de la Conférence régionale sur le rôle stratégique des énergies renouvelables dans le développement durable de l'Asie centrale de 2006.

par l'homme et de formuler des stratégies d'adaptation nationales et régionales. Des données sur la variabilité du climat et les effets du changement sur les ressources en eau dans trois pays d'Afrique de l'Ouest ont été recueillies et communiquées aux responsables politiques. Par ailleurs, des scientifiques de trois pays d'Afrique de l'Est ont été formés sur le risque hydroclimatique.

**Objectif II.5 : Mobiliser les sites de l'UNESCO pour l'apprentissage sur le terrain des incidences du changement climatique et des solutions à y apporter**

35. En août 2009, l'UNESCO, le Programme des Nations Unies pour le développement et les Volontaires des Nations Unies ont signé un mémorandum d'accord portant création du fonds multidonateur d'affection spéciale du programme de collaboration des Nations Unies relatif à une adaptation, sur une base communautaire, au changement climatique dans les pays en développement (CBA). En tirant pleinement parti des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, le CBA financera des organisations communautaires opérant à l'intérieur et autour de réserves de biosphère, de zones autochtones et conservées par les communautés, et d'autres écosystèmes importants aux fins de conception et d'exécution de projets d'adaptation au changement climatique. L'accent sera mis sur l'action nationale, renforcée aux niveaux régional et mondial. Les projets CBA visent à : « consulter, utiliser et faire connaître l'immense savoir des autochtones et leur vaste compréhension des femmes dans l'environnement des pays en développement ». Pour mieux préparer le terrain en vue d'une action élargie de l'UNESCO dans ce domaine, le Conseil de coordination du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'Organisation, à sa 21<sup>e</sup> session, a créé un réseau mondial de réserves de biosphère insulaires et côtières contribuant à l'action relative au changement climatique et au développement durable. Grâce à ce nouvel élan, il a été possible de continuer à mobiliser et à solliciter des fonds pour les deux volets du programme « Mise en place du réseau mondial de réserves de biosphère en tant qu'observatoire et plate-forme d'apprentissage pour la surveillance du changement climatique, l'atténuation de ses effets et l'adaptation à ce phénomène », à savoir l'Initiative UNESCO-MAB sur le biocarbone en Afrique, et le réseau de sites d'excellence pour l'avenir durable pour le bassin du Congo.

36. Dans le cadre des plans du réseau méso-américain de réserves de biosphère pour faire face au changement climatique, une chaire UNESCO sur les réserves de biosphère et les sites mixtes du patrimoine mondial a été établie en 2009 pour faire partie d'une plate-forme de chaires sur le développement durable et l'éducation environnementale en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Dans la région Asie, le MAB a entrepris une étude pour déterminer les besoins et possibilités liés aux biosphères afin de démontrer les liens entre, d'une part, le changement climatique, l'atténuation de ses effets et l'adaptation à ce phénomène et, d'autre part, la conservation de la biodiversité. Les activités de mise en œuvre se sont poursuivies dans la réserve de biosphère de Bandjari au Bénin et la réserve de biosphère de Sundarbans en Inde aux fins de partage des stratégies d'adaptation au changement climatique et, toujours en Inde, le projet relatif à la biodiversité sur les sites du patrimoine mondial évalue actuellement les incidences du changement climatique sur quatre de ces sites et élabore des stratégies de gestion pour faire face à ce changement. Trois propositions de programme additionnel liées aux sites du patrimoine mondial ont été retenues sur une liste restreinte en vue d'un éventuel financement. Le Centre pour le patrimoine mondial et le secrétariat du MAB ont fait tout leur possible pour coopérer à la planification et à l'exécution de plusieurs des activités susmentionnées.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE III – FAIRE DE L'UNESCO UNE ORGANISATION NEUTRE SUR LE PLAN DU CLIMAT**

37. Conformément à la décision prise par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) en octobre 2007 de rendre ces institutions climatiquement neutres, et à la Stratégie relative à des organismes des Nations Unies climatiquement neutres qui en a découlé, toutes les organisations du système se sont engagées à atteindre des objectifs spécifiques d'ici à la fin de 2009, notamment en estimant leurs émissions de gaz à effet de serre et en s'efforçant de les réduire, et en analysant les incidences financières de l'achat de crédits de compensation des

émissions de carbone. À la suite de l'« Audit vert » du bâtiment Fontenoy en 2007-2008, et de la Note bleue du 27 mai 2009 concernant cette initiative, le point focal pour la neutralité climatique de l'UNESCO a commencé à établir un inventaire des émissions de gaz à effet de serre rejetées en 2008 par toutes les unités et bureaux hors Siège de l'Organisation, en utilisant la méthodologie commune employée à l'échelle du système des Nations Unies. Les résultats de cet inventaire de base seront communiqués au CCS à sa réunion de septembre 2009 et figureront dans le rapport du Secrétaire général sur l'Initiative visant à rendre les Nations Unies climatiquement neutres, qui sera présenté à la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC.

38. Par ailleurs, à partir de l'inventaire de 2008, le point focal de l'UNESCO est en train d'établir une liste d'actions recommandées qui permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par l'Organisation. Ces actions consisteront vraisemblablement à modifier les politiques, ainsi que les procédures et règles administratives, et à désigner une unité chargée expressément d'appuyer les activités sans émission nette de carbone de l'Organisation. En outre, sous réserve de nouvelles directives des Nations Unies, l'UNESCO étudie actuellement les possibilités d'achat de crédits de compensation des émissions de carbone et s'emploie à identifier les projets et sites qui pourraient en bénéficier sur la base de données éthiques, économiques et scientifiques valables. Ces résultats figureront également dans le rapport destiné au CCS en septembre 2009.

39. Un questionnaire de sensibilisation et de sollicitation de propositions susceptibles d'améliorer la neutralité climatique de l'Organisation, y compris ses réunions statutaires, sera distribué aux participants à la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO.

#### **Brève évaluation de l'efficacité du rôle joué par la Plate-forme intersectorielle de l'UNESCO sur le changement climatique à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation**

40. En facilitant les échanges d'information, le dialogue et les activités conjointes, la Plate-forme intersectorielle sur le changement climatique s'est révélée utile pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation. La Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique ayant été adoptée après l'établissement du programme de travail pour 2008-2009, il a été difficile dans certains cas de tirer pleinement parti de perspectives d'intersectorialité conformes à la stratégie, car les budgets avaient déjà été affectés à des activités spécifiques par les différents secteurs et programmes. En conséquence, la plate-forme a peut-être été plutôt efficace s'agissant de la planification et de l'exécution de nouvelles activités extrabudgétaires faisant intervenir plusieurs secteurs et programmes, ainsi que d'autres plates-formes intersectorielles (par exemple sur les PEID et l'EDD), comme dans le cas de la réunion internationale d'experts sur le développement durable de la région Arctique face au changement climatique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs, tenue à Monaco en mars 2009, et du séminaire international de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique.

41. Avec la stratégie mise en place et appuyée par un plan d'action renforcé, il sera vraisemblablement plus facile pour la plate-forme de favoriser une intersectorialité et une interdisciplinarité accrues lors de la mise en œuvre de la stratégie durant l'exercice 2010-2011. La plate-forme est un mécanisme efficace qui rassemble des équipes interdisciplinaires et encourage les échanges enrichissants entre différents secteurs. Toutefois, il ne faudrait pas sous-estimer le temps que le personnel doit consacrer au programme, dans le cadre d'activités conjointes de planification, d'exécution et d'établissement de rapports, dans une organisation dotée d'un large éventail de compétences et d'une structure décentralisée comme l'UNESCO. Le succès final de la plate-forme dépend dans une très grande mesure des ressources qui seront disponibles grâce au mécanisme du « Programme additionnel ».

## ANNEXE

### **PLAN D'ACTION RENFORCÉ RELATIF À LA STRATÉGIE DE L'UNESCO POUR FAIRE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (2009 ET 2010-2011)**

Le présent Plan d'action (« le Plan ») est une version renforcée du Plan présenté au Conseil exécutif à sa 181<sup>e</sup> session, à l'annexe du document 181 EX/15. Il a été établi par la plate-forme d'action intersectorielle de l'UNESCO sur le changement climatique, sur la base des contributions de tous les grands programmes, y compris les unités du Secrétariat au Siège et hors Siège. Les améliorations apportées s'inspirent des discussions que le Conseil a tenues à sa 181<sup>e</sup> session à propos du Plan, et qui appellent à ce qu'il soit renforcé :

- en concentrant davantage le programme pour l'axer sur les besoins des groupes vulnérables (petits États insulaires en développement (PEID), pays les moins avancés (PMA), peuples autochtones), les considérations d'égalité entre les sexes, les contributions des savoirs locaux et traditionnels, l'éducation au service du développement durable, les incidences sociales et éthiques du changement climatique, en particulier en ce qui concerne les migrations, et les suites de la campagne de l'Année polaire internationale ;
- en accroissant les synergies entre programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO, en particulier la COI, le PHI et le MAB, en tirant pleinement profit de l'expérience qu'ils ont acquise ;
- en s'efforçant davantage de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de faire de l'UNESCO une organisation climatiquement neutre ; et
- en améliorant la présentation des informations budgétaires contenues dans le Plan d'action en donnant, en particulier, des indications sur les ressources du Programme ordinaire affectées au Plan d'action, ainsi que sur les ressources extrabudgétaires requises et mobilisées pour sa mise en œuvre.

Le Plan s'articule autour des trois principaux objectifs stratégiques ci-après :

- (i) établir et tenir à jour la base de connaissances sur le changement climatique : analyse scientifique, évaluation, surveillance et alerte précoce ;
- (ii) promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène, notamment grâce à une meilleure éducation et à la sensibilisation du public ;
- (iii) faire de l'UNESCO une organisation climatiquement neutre.

Conformément à la décision du Conseil exécutif, le Plan définit pour chaque objectif stratégique formulé dans la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique (annexe du document 180 EX/16 Rev.) les activités prévues, les ressources à mobiliser, les résultats escomptés et les indicateurs de performance.

Le Plan, qui procède de l'idée d'élaborer une approche multidisciplinaire pour orienter les travaux d'adaptation au changement climatique de l'UNESCO au niveau des pays, s'inspire des travaux que l'Organisation a accomplis dans des domaines spécialisés des sciences naturelles et des sciences de la Terre, notamment l'océanographie, pour contribuer à constituer l'actuelle base de connaissances sur le changement climatique. Il couvre aussi des domaines dans lesquels l'UNESCO possède un net avantage comparatif et des compétences spécialisées et dans lesquels il existe des besoins spéciaux dont ne s'occupent pas d'autres organisations, notamment en sciences sociales et humaines et en matière d'éducation. L'objectif du Plan d'action renforcé est la

mise en œuvre progressive de la Stratégie affinée de l'UNESCO pour faire face au changement climatique (« la Stratégie »), dont l'objectif global est *d'aider les États membres à établir et à tenir à jour la base de données nécessaire et à prendre des mesures pour s'adapter aux effets du changement climatique, en atténuer les causes et renforcer le développement durable*. Conformément à la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et comme le reflète la Stratégie, l'accent est spécialement mis dans le Plan sur l'Afrique et l'égalité entre les sexes ainsi que sur les petits États insulaires en développement (PEID).

Le Plan, conforme à la Stratégie, vise à faire en sorte que les mesures prises par l'UNESCO soient en adéquation avec le Cadre d'action pour le changement climatique de l'ensemble du système des Nations Unies mis en place à l'initiative du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et la Feuille de route de Bali adoptée lors de la 13<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC (Bali, décembre 2007). Comme l'indiquait la publication intitulée « Action on Climate Change: The UN System delivering as One », présentée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la 14<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC à Poznan, l'UNESCO est, de concert avec l'OMM, chargée d'assumer dans le cadre de l'action du CCS en matière de changement climatique, *la responsabilité du domaine transversal concernant la connaissance du climat : sciences, évaluation, suivi et alerte précoce*. Par conséquent, le Plan est conçu pour faciliter l'exercice efficace de cette importante responsabilité. Le Plan est également conçu pour favoriser une vigoureuse participation de l'UNESCO à des questions stratégiques clés liées à plusieurs autres domaines transsectoriels relevant du cadre du CCS.

Le Directeur général a l'intention de mettre en œuvre le Plan d'action renforcé dans tous les secteurs, unités hors Siège, centres et instituts compétents de l'UNESCO, ainsi qu'au sein des réseaux et programmes existants de l'Organisation, en tirant parti de la plate-forme d'action intersectorielle sur le changement climatique, et en étroite coopération avec les États membres, le système des Nations Unies et d'autres organisations, les ONG, la société civile et le secteur privé.

On trouvera des informations plus détaillées concernant le Plan d'action renforcé et la Stratégie, ainsi que leur mise en œuvre, sur un portail Web spécifique de l'UNESCO ([www.unesco.org/fr/climatechange](http://www.unesco.org/fr/climatechange)), en lien avec le Portail de l'action du système des organismes des Nations Unies sur les changements climatiques (<http://www.un.org/french/climatechange/>).

## **OBJECTIF STRATÉGIQUE I – ÉTABLIR, METTRE À DISPOSITION ET TENIR À JOUR LA BASE DE CONNAISSANCES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : ANALYSE SCIENTIFIQUE, ÉVALUATION, SURVEILLANCE ET ALERTE PRÉCOCE**

Conformément à la Stratégie et en sa qualité de responsable de ce domaine transsectoriel, au sein du système des Nations Unies, l'UNESCO assure la mise en œuvre et la planification des activités contribuant à établir la base de connaissances nécessaire aux fins de la science, de l'évaluation, du suivi et de l'alerte précoce. Il s'agit avant tout d'élargir encore le rôle de la COI en tant que point focal des Nations Unies pour la collaboration mondiale à l'observation et à l'étude scientifiques des océans ; d'évaluer les incidences du changement climatique sur l'eau, notamment sur les risques liés à l'eau tels que les inondations et les sécheresses et les moyens de s'y adapter ; de faire face aux conséquences sociales du changement climatique ; d'évaluer et de gérer le changement climatique dans les réserves de biosphère et dans les sites du patrimoine mondial, notamment par le biais de la télédétection par satellite ; et de développer les géosciences et les sciences fondamentales et de l'ingénieur en vue de l'évaluation et de la surveillance des changements climatiques. Ces activités accordent une attention prioritaire à l'Afrique, aux communautés autochtones, aux PEID et aux questions d'égalité entre les sexes.

**Objectif I.1 : Élargir le rôle de l'UNESCO en tant que co-chef de file des Nations Unies pour la base de connaissances sur le changement climatique et orienter le travail d'adaptation de l'UNESCO au niveau des pays**

La troisième Conférence mondiale sur le climat (qui se tiendra du 31 août au 4 septembre 2009) est un aboutissement majeur de l'action de l'UNESCO et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) en tant que responsables de la base de connaissance en climatologie. Elle aidera à mettre en place la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, en vue d'élaborer un cadre mondial pour les services climatologiques qui permettra de rendre systématiquement disponibles les connaissances existantes sur le climat et d'améliorer encore les prévisions météorologiques aux niveaux régional et local (voir encadré 1). L'UNESCO participera en outre activement à l'action globale du système des Nations Unies dans le domaine du changement climatique, dont le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination assure la conduite et qui aboutira à la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC (organisée à Copenhague en décembre 2009), ainsi qu'aux initiatives ultérieures, et participera à de nouvelles études de champ pour le cinquième rapport d'évaluation qu'établira le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'UNESCO encouragera les activités de suivi de la réunion internationale d'experts sur « le développement durable de la région Arctique face au changement climatique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs » – qui a été financée par Monaco et s'y est tenue du 3 au 6 mars 2009 –, notamment la publication d'un document comportant des recommandations pour l'avenir, qu'il est prévu de lancer lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties. Sa participation à cette dernière prendra la forme de l'organisation d'événements en marge de la conférence – la COI intervenant sur le thème des observations océaniques et l'UNESCO sur celui des implications éthiques du changement climatique –, d'une exposition, ainsi que du parrainage d'autres manifestations.

Outre sa contribution à la coordination internationale des apports scientifiques nécessaires à l'étude du changement climatique, l'UNESCO continuera de promouvoir et de dispenser une formation avancée à l'intention de la prochaine génération de climatologues, en particulier ceux des PMA. Une telle formation est actuellement proposée par les deux centres/instituts de catégorie 1 s'occupant des sciences, l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et le Centre international de physique théorique (CIPT), respectivement dans les domaines de la gestion de l'eau et des sciences de la Terre, et de la modélisation météorologique. En matière de développement des capacités, la COI continuera d'organiser des formations en mer à l'intention des jeunes scientifiques, ainsi qu'une formation pour la direction scientifique des institutions de recherche des pays en développement.

**Encadré 1. Troisième Conférence mondiale sur le climat (CMC-3)**

La CMC-3 (qui se tiendra à Genève du 31 août au 4 septembre 2009) établira un cadre mondial pour les services climatologiques, destiné à orienter et développer des services qui viendront s'ajouter aux rapports d'évaluation du GIEC afin de fournir les éléments requis pour l'adaptation aux variations et changements climatiques aux niveaux régional et sectoriel.

Ce cadre, qui est l'une des nouvelles composantes clés de la base de connaissances sur le changement climatique, exige d'importants efforts de collaboration entre un certain nombre d'organisations du système des Nations Unies. Co-responsable, avec l'OMM, de la collaboration du système des Nations Unies sur la base de connaissances, et forte de ses compétences interdisciplinaires, l'UNESCO aidera à assurer la bonne mise en œuvre du cadre, ainsi que du système d'information à l'appui des services climatiques, qui est l'une de ses composantes.

Concernant l'implication directe de l'UNESCO dans la CMC-3, l'Organisation contribuera aux débats de haut niveau et organisera une séance de travail scientifique (sur le climat océanique et côtier), des forums (sur les thèmes « genre et climat » et « renforcement des capacités, éducation et formation ») ainsi que des manifestations en marge de la Conférence (sur les eaux souterraines et le climat) ; elle contribuera en outre à l'élaboration du projet de déclaration finale de la CMC-3.

(Pour plus d'informations sur la CMC-3, consulter : <http://www.wmo.int/wcc3/>)

#### **Activités :**

- Troisième Conférence mondiale sur le climat (CMC-3), (se tiendra à Genève du 31 août au 4 septembre 2009) et Activités conjointes UNESCO-OMM à l'appui de la collaboration des Nations Unies à la base de connaissances sur le changement climatique.
- Suivi des recommandations de la Réunion internationale d'experts organisée par l'UNESCO sur « le changement climatique et le développement durable de l'Arctique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs » (organisée à Monaco du 3 au 6 mars 2009).
- 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC, Copenhague. Les manifestations proposées par l'UNESCO en marge de la Conférence porteront sur l'éthique et le changement climatique, ainsi que sur la base de connaissances sur le changement climatique (stand de l'UNESCO, du 7 au 18 décembre 2009).
- Activités de formation parrainées par les secteurs de l'UNESCO dans les centres/instituts de l'UNESCO et en d'autres lieux.

**Budget indicatif du Programme ordinaire :** 90 000 dollars. **Ressources extrabudgétaires :** mobilisées : 0 dollar ; à mobiliser : 200 000 dollars.

**Résultats escomptés :** Promotion d'une base de connaissances renforcée sur le changement climatique par le biais de la collaboration avec le système des Nations Unies ainsi que des programmes et activités de formation de l'UNESCO. Affirmation de l'UNESCO et de l'OMM en tant que responsables efficaces de la coopération du système des Nations Unies concernant la base de connaissances, qui aboutira à l'organisation de la CMC-3 et à la mise en œuvre d'un cadre mondial pour les services climatologiques. Contribution de l'UNESCO et de sa Commission océanographique au succès de la CMC-3 et de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC grâce à des manifestations organisées en marge de ces événements, au stand de l'UNESCO et à des interventions et publications ciblées. Publications et recommandations à l'UNESCO et à d'autres partenaires déterminant des priorités pour les travaux futurs. Meilleure prise en compte des aspects relatifs à l'éthique, à l'égalité entre les sexes, aux contextes locaux et aux savoirs traditionnels dans l'élaboration de la base de connaissances sur le climat.

**Indicateurs de performance :** Reconnaissance par le CCS et les États membres du fait que l'UNESCO s'acquitte efficacement de son rôle de responsable dans ce domaine de concert avec l'OMM. Soutien extrabudgétaire aux activités de l'UNESCO relatives au changement climatique dans les domaines des sciences, de l'éthique et de l'égalité entre les sexes.

#### **Objectif I.2 : Élargir le rôle de la COI en tant que point focal des Nations Unies pour l'observation permanente des océans et la coordination de l'étude de l'océan et du climat**

La COI s'est engagée, dans le cadre de la CCNUCC, à poursuivre les activités de surveillance du niveau de la mer et de prévision, par le biais du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS). Le colloque OceanObs 09, qui se tiendra en septembre 2009, renforcera et consolidera

le cadre international établi au titre du Système mondial d'observation du climat (SMOC), du GOOS, du Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) et du Programme international sur la géosphère et la biosphère (PIGB), et appuiera les cadres régionaux et nationaux pour la mise en place de systèmes d'information et d'observation océaniques viables qui répondent aux besoins de la société en ce qui concerne la météorologie, la climatologie, le carbone, la chimie et les écosystèmes marins. La COI parrainera en outre le PMRC lui-même, contribuant ainsi à la recherche scientifique qui alimentera le prochain rapport d'évaluation du GIEC. La COI poursuivra ses travaux de mise au point d'une stratégie internationale pour une étude décennale de la circulation océanique à grande échelle et du cycle du carbone dans les océans (2013-2023). Il s'agira là d'une contribution majeure à la recherche sur le changement climatique, qui permettra d'améliorer notre compréhension de l'absorption par l'océan du CO<sub>2</sub> anthropique.

#### **Activités :**

- Parrainage du Programme mondial de recherche sur le climat et de ses contributions au prochain rapport du GIEC.
- Soutien au module climatique du GOOS à hauteur de 60 % des spécifications définies et élaboration d'un consensus scientifique sur les objectifs futurs des observations et de l'information océanographiques par le biais du colloque OceanObs 09.
- Parrainage du Système mondial d'observation du climat.
- Projet international de coordination des données sur le carbone océanique : élaborer une stratégie internationalement convenue d'étude décennale de l'océan ; constituer une base de données accessible au public sur le CO<sub>2</sub> à la surface de l'océan mondial ; définir des meilleures pratiques internationalement convenues pour les recherches sur l'acidification des océans.
- Effets du changement climatique sur l'élévation du niveau de la mer, les zones côtières et les aquifères insulaires.

**Budget indicatif du Programme ordinaire :** 620 000 dollars. **Ressources extrabudgétaires :** mobilisées : 360 000 dollars ; à mobiliser : 40 000 dollars.

**Résultats escomptés :** Observation permanente des océans et coordination de l'étude de l'océan et du climat renforcées. Planification et organisation de recherches contribuant aux travaux du GIEC. Engagement national accru en faveur du GOOS par le biais du processus de la CCNUCC. Meilleure coordination et optimisation des ressources destinées à l'étude hydrographique mondiale. Amélioration de l'accès aux données, de l'interopérabilité et de la qualité pour les études sur le cycle mondial du carbone. Amélioration des capacités à comparer des résultats provenant d'expériences différentes. Évaluation des incidences de l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique sur des zones critiques.

**Indicateurs de performance :** Nombre de documents contribuant au Rapport du GIEC. Rapports nationaux à l'I-GOOS. Nombre de scientifiques participant à des études coordonnées. Nombre d'articles scientifiques utilisant la base de données soumis à un examen collégial. Nombre d'articles scientifiques appliquant les directives sur les meilleures pratiques soumis à un examen collégial.

#### **Objectif I.3 : Aider à évaluer les effets du changement climatique sur l'eau, notamment les risques comme les inondations et les sécheresses, et favoriser l'adaptation à ces phénomènes**

De par ses effets sur l'eau et les écosystèmes associés, le changement climatique affectera les moyens de subsistance, façonnera les économies et modifiera le milieu naturel. La façon dont

l'eau est gérée déterminera dans une large mesure l'efficacité de l'adaptation au changement climatique et aux risques tels que les inondations et les sécheresses. Les activités de l'UNESCO relatives aux incidences du changement climatique sur l'eau douce et la gestion de l'eau sont donc très étendues. Elles s'appuieront de plus en plus sur une coopération interdisciplinaire et intersectorielle à l'échelle de l'Organisation et tireront pleinement parti des expériences, des réseaux d'experts et des réseaux sur le terrain des programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux de l'UNESCO. L'accent sera placé sur les besoins des groupes vulnérables (PEID, PMA, populations autochtones), les considérations d'égalité entre les sexes, les contributions des savoirs locaux et traditionnels, et les implications sociales et éthiques des effets du changement climatique sur l'eau, notamment la migration. Les États membres seront encouragés à évaluer les risques liés au changement climatique et recevront une aide à cette fin (voir encadré 2).

### **Encadré 2. Aider les États membres à évaluer les risques liés au changement climatique relatifs à l'eau**

L'UNESCO fournit aux États membres une assistance coordonnée pour l'évaluation des risques majeurs liés au changement climatique relatifs à l'eau dans les écosystèmes vulnérables. Cette assistance va de la formation à la dynamique, à la surveillance et au bilan de masse des glaciers de l'Himalaya, à l'évaluation des effets du changement climatique sur l'élévation du niveau de la mer, les zones côtières et les aquifères insulaires au Viet Nam.

Les incidences du changement climatique sur l'eau affecteront différemment les hommes et les femmes, et représenteront des défis particuliers non seulement pour les écosystèmes montagneux et côtiers, mais aussi pour l'Arctique, les terres arides, les deltas et autres zones fragiles. Consciente de la complexité des risques associés au changement climatique relatifs à l'eau, l'UNESCO offre aux États membres une assistance multidisciplinaire et intersectorielle.

Grâce aux compétences conjuguées du PHI, de la COI, du MAB et de SHS, on a une bonne compréhension des risques liés à l'eau du point de vue de l'hydrologie, de l'impact sur les zones côtières, des problèmes écologiques et de développement, et des répercussions sociales. De l'évaluation des effets du changement climatique mondial sur le système écohydrologique dans la réserve de biosphère de Pandjari au Bénin à l'établissement d'une compréhension sexospécifique des incidences sociales de la rareté de l'eau, les activités de l'UNESCO visent à renforcer la capacité des États membres de se préparer aux effets du changement climatique relatifs à l'eau, de les atténuer et de s'y adapter.

### **Activités**

- Programmes, projets et évaluations de recherche (exemples : projet FRIEND (Régimes d'écoulement déterminés à partir de séries de données internationales expérimentales et de réseaux) ; UNESCO-Projet GRAPHIC (Évaluation des ressources en eaux souterraines qui subissent les pressions exercées par l'activité humaine et les changements climatiques) ; systèmes urbains d'approvisionnement en eau et changement planétaire ; effets du changement climatique sur la qualité de l'eau ; tendances en matière de basses eaux, d'écoulement fluvial et de sécheresse ; impact du changement climatique sur l'extraction des eaux souterraines et la sécurité alimentaire ; collecte/récupération de l'eau ; gestion des risques liés au changement climatique.
- Appui aux États membres pour l'évaluation des risques associés au changement climatique.
- Conférences, ateliers et séminaires de formation (exemples : deuxième Conférence internationale sur la gestion intégrée des ressources en eau et les défis du développement durable, Maroc, mars 2010 ; conférence sur le changement climatique à la veille de la

deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, dont certaines séances seront consacrées au changement climatique et à l'écohydrologie, ainsi qu'aux extrêmes hydrologiques, Serbie, septembre 2009 ; ateliers sur le changement climatique, les mangroves côtières et les réserves en eau douce ; formation à la dynamique, à la surveillance et au bilan de masse des glaciers.

**Budget indicatif du Programme ordinaire** : 230 000 dollars. **Ressources extrabudgétaires** : mobilisées : 575 000 dollars ; à mobiliser : 180 000 dollars.

**Résultats escomptés** : Meilleure compréhension et préparation des États membres s'agissant de l'atténuation et de la gestion des effets du changement climatique sur l'eau et de l'adaptation à ces effets, notamment les risques comme les inondations et les sécheresses, l'accent étant spécialement placé sur les groupes vulnérables et les régions particulièrement exposées. Meilleure connaissance scientifique des incidences du changement climatique sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau et des services écosystémiques associés. Mise en place de réseaux interdisciplinaires, mondiaux et régionaux de scientifiques spécialisés dans le climat et les eaux souterraines. Élaboration de stratégies pour faire face aux changements globaux.

**Indicateurs de performance** : Établissement d'indicateurs relatifs aux objectifs pertinents des OMD (par exemple l'eau et l'assainissement). Élaboration de stratégies de mise en réseau, de transfert des connaissances et d'adaptation. Publication de principes directeurs pour la conception et la gestion de systèmes urbains d'approvisionnement en eau. Mise en place d'une plate-forme pour l'échange, entre scientifiques, d'informations concernant les effets du changement climatique sur les ressources en eau. Formulation de recommandations scientifiquement et politiquement utiles fondées sur les études de cas du Projet GRAPHIC.

#### **Objectifs I.4 : Remédier aux conséquences sociales et éthiques du changement climatique**

Comme il est indiqué dans le projet de rapport sur les implications éthiques du changement climatique établi par la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST), « le fait même que le changement climatique appelle une réaction ou suscite plutôt des questions comme « que faut-il faire ? », « quelle est ma responsabilité ? », et « quels sont les critères d'une action appropriée (efficace) ? », illustre la nature éthique explicite de tout engagement sérieux dans le domaine du changement climatique. En d'autres termes, on peut poser des questions éthiques d'une grande portée au sujet de la poursuite des actions humaines qui non seulement causent le changement climatique, mais contribuent aussi à son intensification et à son accélération. Qui plus est, nul n'ignore que le changement climatique à l'échelle planétaire peut engendrer un conflit mondial autour des faibles ressources disponibles. Il est donc de la plus haute importance d'adopter une approche éthique pour régler le fond de ces problèmes ». Sur la base de ce rapport, qui sera présenté lors d'une manifestation organisée par l'UNESCO en marge de la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC, la COMEST a recommandé que l'Organisation élabore un cadre de principes éthiques en rapport avec le changement climatique (voir encadré 3).

L'UNESCO s'efforcera d'introduire des considérations et concepts éthiques pertinents dans ses activités relatives au changement climatique en général, ainsi que d'appeler l'attention sur l'éthique du changement climatique durant les réunions internationales telles que la 3<sup>e</sup> session du CME et la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC.

L'Organisation appuiera en outre les travaux interdisciplinaires relatifs au changement climatique reliant les sciences exactes et naturelles et les sciences humaines et sociales, et assurera la collaboration entre ses programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux à cette fin (par exemple MOST, MAB, PHI, COI).

### **Encadré 3. Rapport de la COMEST sur les implications éthiques du changement climatique**

Le rapport de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) sur les implications éthiques du changement climatique sera publié à la fin de 2009. Ce rapport, examiné lors de la session extraordinaire de la Commission tenue à Paris en novembre 2008, a été développé dans le cadre de deux réunions du groupe de travail de la COMEST sur l'éthique environnementale en mars et mai 2009.

Le but du rapport est de servir de point de départ à une discussion entre les États membres de l'UNESCO, les membres de la communauté scientifique de l'Organisation et les ONG collaborant avec celle-ci, sur les défis éthiques posés par le changement climatique mondial. Le document porte sur :

- les questions d'éthique centrales soulevées par le changement climatique mondial ;
- les principes généraux et spécifiques qui pourraient être adoptés comme base d'une réaction face à ces questions ;
- les recommandations possibles à différents niveaux, dans différents contextes et à différentes échelles d'intervention, fondées sur une éthique saine du changement climatique.

À partir de ce rapport, la COMEST a recommandé que l'UNESCO envisage d'établir un cadre de principes éthiques en rapport avec le changement climatique. Cette recommandation sera donc présentée au Conseil exécutif à sa 182<sup>e</sup> session (voir document 182 EX/56). Il convient tout particulièrement de noter l'accent placé par le rapport sur les dilemmes éthiques qui entourent les migrations dues au changement climatique, un thème examiné plus avant par l'UNESCO moyennant une étude de la portée des incidences du changement climatique et des migrations.

#### **Activités :**

- Préparation, publication et suivi du rapport de la COMEST sur les implications éthiques du changement climatique, notamment la possibilité d'élaborer une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique.
- Intégration du changement climatique dans les programmes d'éducation relative à l'éthique.
- Étude de la portée des incidences du changement climatique et des migrations.
- Études de cas sur les réponses culturelles et sociales au changement climatique.
- Contribution au renforcement de réseaux scientifiques et politiques relatifs au changement climatique.

**Budget indicatif du Programme ordinaire :** 165 000 dollars (plus 245 000 dollars si une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique est élaborée).

**Ressources extrabudgétaires :** mobilisées : 100 000 dollars ; à mobiliser : 100 000 dollars (plus 385 000 dollars si une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique est élaborée).

**Résultats escomptés :** Meilleure compréhension des liens entre les changements climatiques et les conséquences et réactions sociales et culturelles qu'ils entraînent, y compris les migrations. Étude des incidences éthiques du changement climatique. Meilleure compréhension des questions

régionales relatives au changement climatique comme base de la formulation des politiques. Établissement d'un réseau de partenaires concernés. Renforcement des réseaux de recherche scientifique et politique sur le changement climatique. Élaboration possible d'une déclaration de principes éthiques en rapport avec le changement climatique.

**Indicateurs de performance** : Publication et diffusion d'un ouvrage sur le changement climatique et les migrations. Rapport de la COMEST sur l'éthique et le changement climatique. Intégration des dimensions sociales et culturelles du changement climatique dans les réponses scientifiques et politiques données. Nombre d'études de cas produites. Coopération entre les programmes de l'UNESCO et les réseaux associés.

**Objectif I.5 : Faciliter la gestion du changement climatique dans les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial, notamment grâce à la télédétection spatiale**

L'Initiative ouverte sur l'utilisation des technologies spatiales, à laquelle sont associés 20 agences spatiales et laboratoires de télédétection, collaborera à l'amélioration du suivi et de la gestion de sites désignés par l'UNESCO. Une dizaine de réserves de biosphère appliqueront la *Stratégie de recherche* du projet (GLOCHAMORE) Changement global et régions de montagne, qui étudie les incidences des changements planétaires et climatiques sur l'environnement biophysique des régions montagneuses et les conditions de vie des populations. La deuxième phase du Projet sur la gestion durable des terres arides marginales (SUMAMAD) permettra aux scientifiques d'élaborer des scénarios de changement climatique dans les terres arides en Afrique, dans les États arabes, en Asie et en Amérique latine.

**Activités :**

- Appui à une étude d'évaluation des effets du changement climatique sur les réserves de biosphère et sur les fonctions écosystémiques des réserves de biosphère dans la régulation des effets du changement climatique dans certaines régions.
- Évaluation des changements locaux et des incidences connexes du changement climatique à l'aide de technologies spatiales. Application à des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère sélectionnés. Mise en œuvre en partenariat avec les partenaires spatiaux de l'UNESCO.
- Renforcement des capacités d'utilisation des technologies spatiales pour surveiller l'impact du changement climatique sur les écosystèmes.
- Élaboration d'un programme conjoint UNESCO-TERI (The Energy and Resources Institute) sur le changement climatique.

**Budget indicatif du Programme ordinaire** : 120 000 dollars ; **Ressources extrabudgétaires** : mobilisées : 60 000 dollars ; à mobiliser : 400 000 dollars.

**Résultats escomptés** : Amélioration de la gestion du changement climatique dans les réserves de biosphère et les sites du patrimoine mondial. Aide à la prise de décision concernant l'exploitation durable des terres. Détection de changements globaux et évaluation de l'impact du changement climatique correspondant. Renforcement des capacités des gestionnaires de réserve de biosphère d'Asie orientale. Renforcement des capacités relatives à l'application des technologies spatiales à l'étude du changement climatique dans la région arabe. Mise en œuvre du Plan d'action de Madrid sur les réserves de biosphère. Connaissance des fonctions écosystémiques des réserves de biosphère dans la régulation du changement climatique et principes directeurs pour l'évaluation des répercussions du changement climatique sur les réserves de biosphère dans la région arabe. Expertise, crédibilité, visibilité et impact accrus de l'UNESCO dans les domaines du changement climatique et de la biodiversité.

**Indicateurs de performance** : Amélioration de la gestion des réserves de biosphère. Application de mesures relatives au changement climatique prévues dans le Plan d'action de Madrid. Lancement de programmes de recherche sur les technologies spatiales et le changement climatique dans la région arabe. Formulation de principes directeurs, publication d'études en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans la région arabe. Notes d'orientation et résultats intégrés dans les travaux de l'UNESCO, de la CCNUCC et de la CDB.

**Objectif I.6 : Développer les géosciences et les sciences fondamentales et de l'ingénieur au service de l'évaluation et de la surveillance du changement climatique**

L'UNESCO favorisera les activités en réseau et en partenariat ayant trait à l'évaluation et à la surveillance du climat, notamment dans le cadre du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et du Système global d'observation terrestre (GTOS). Le Programme international de géosciences (PICG) appuiera les propositions de projet portant sur le changement climatique mondial et l'évolution du paléoclimat. La planification est en cours pour un atelier prévu par l'UNESCO en 2010 afin de passer systématiquement en revue, dans une perspective critique, les méthodes de géo-ingénierie proposées ou les solutions technologiques destinées à compenser l'augmentation des niveaux de CO<sub>2</sub>, telles que la séquestration du carbone ou la gestion des radiations solaires.

Des efforts seront faits pour accroître la collaboration avec le CIPT sur la variabilité climatique et les impacts des changements climatiques sur les sociétés humaines et les écosystèmes naturels, notamment dans le cadre du Groupe de physique de l'atmosphère et du climat du CIPT et de ses activités de recherche et de formation sur les modèles climatiques.

**Activités :**

- Appui au Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) et à ses composantes.
- Poursuite du soutien à la recherche internationale sur les paléoclimats par le biais du Programme international de géosciences (PICG).
- Atelier sur les options de géo-ingénierie (2010).
- Contribution des sciences fondamentales et de l'ingénieur à la base de connaissances sur le changement climatique dans différentes régions.
- Collaboration avec le CIPT sur la variabilité climatique et les impacts des changements climatiques sur les sociétés humaines et les écosystèmes naturels.

**Budget indicatif du Programme ordinaire** : 120 000 dollars. **Ressources extrabudgétaires** : mobilisées : 100 000 dollars ; à mobiliser : 200 000 dollars.

**Résultats escomptés** : Renforcement de l'évaluation et de la surveillance du changement climatique. Les institutions du système des Nations Unies doivent contribuer aux systèmes d'observation de la Terre, y compris le SMOC et le GTOS, et les soutenir. Poursuite des contributions scientifiques de longue date au bilan des connaissances sur le système climatique dans le cadre d'un réseau international. Convocation d'un atelier d'experts pour débattre de l'avenir de la géo-ingénierie. Base de données sur les établissements d'enseignement en sciences fondamentales et de l'ingénieur qui font des recherches sur le changement climatique dans des pays méditerranéens et d'Europe du Sud-Est.

**Indicateurs de performance** : Approbation par la CCNUCC des activités entreprise par le SMOC. Réseau international de travail. Publications soumises à un examen par des pairs. Élaboration d'un plan de recherche soulignant les priorités de la recherche géologique relatives au climat.

Production d'une brochure éducative par l'atelier. Nombre d'entrées dans la base de données. Nombre de projets de recherche conjoints et de nouveaux partenariats.

## **OBJECTIF STRATÉGIQUE II – PROMOUVOIR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION À CE PHÉNOMÈNE, NOTAMMENT PAR UNE MEILLEURE ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC**

L'UNESCO planifie et met en œuvre des activités visant à promouvoir l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène, notamment par une meilleure éducation et la sensibilisation du public. En collaboration et en synergie avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment par le biais du Réseau mondial des Nations Unies pour l'adaptation au changement climatique (UN Global Climate Change Adaptation Network), ces activités sont axées sur l'éducation au changement climatique à l'appui du rôle de l'UNESCO comme chef de file de la DEDD ; l'information du public et la communication ; les énergies renouvelables ; les effets du changement climatique et les risques liés à l'eau ; la mobilisation des réserves de biosphère et des sites du patrimoine mondial pour l'apprentissage sur le terrain des effets du changement climatique et des moyens d'y remédier. Dans le cadre de ces axes d'étude, la priorité est accordée au PMA, à l'Afrique, aux PEID, aux peuples locaux et autochtones, aux questions de genre et aux contributions des savoirs locaux et traditionnels.

### **Objectif II.1 : Promouvoir l'éducation relative au changement climatique**

En tant qu'institution chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable, l'UNESCO s'emploiera, dans l'esprit de la Déclaration de Bonn (adoptée à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable – S'engager dans la seconde moitié de la Décennie, Bonn, printemps 2009), à intensifier les efforts et les initiatives pour que l'éducation relative au changement climatique figure en meilleure place parmi les préoccupations de la communauté internationale dans le cadre de la DEDD et dans le contexte de la Stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique, et en tant que volet de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer le plan de travail de New Delhi portant sur l'article 6 de la CCNUCC. L'UNESCO appuiera activement le suivi du séminaire international sur l'éducation au changement climatique qu'elle a organisé du 27 au 29 juillet 2009 (voir encadré 4). La COI maintiendra la coopération avec la Commission de l'Union africaine pour fournir des conseils et un appui techniques aux ministres africains de l'environnement et aux négociateurs de la CCNUCC, aux fins de l'élaboration de stratégies d'adaptation et de mitigation dans les zones côtières jusqu'à la COP 15 et au-delà.

#### **Encadré 4. Suivi du séminaire international de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique**

Le séminaire international de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique a eu lieu au Siège de l'UNESCO du 27 au 29 juillet 2009. Organisé avec le soutien financier du Danemark, ce séminaire était le fruit d'une collaboration entre les plates-formes intersectorielles de l'UNESCO sur le changement climatique, l'éducation au service du développement durable et le développement durable dans les PEID, ainsi que les secteurs de l'éducation, des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines ; il a aussi bénéficié de contributions de la plate-forme sur l'enseignement scientifique.

Ce séminaire a mis en relief le rôle central que l'éducation est appelée à jouer dans la compréhension et la mitigation du changement climatique ainsi que l'adaptation à ses effets. Articulant les contextes local, régional et mondial, il a mis plus particulièrement l'accent sur les défis auxquels doivent faire face les PEID.

Dans le cadre du suivi de ce séminaire, l'UNESCO s'emploiera à soutenir l'élaboration de principes directeurs pour l'intégration efficace de l'éducation au changement climatique dans les programmes éducatifs et les curricula ; à renforcer la mise en réseau pour le partage des expériences et des bonnes pratiques en matière d'éducation au changement climatique et à mobiliser l'appui pour la formation des enseignants dans ce domaine. Un Centre d'information sur l'éducation au changement climatique sera mis en place en coopération avec le Secrétariat de la CCNUCC.

À l'échelon local, on s'attachera à promouvoir l'éducation de terrain sur le changement climatique dans le cadre de réseaux tels que le réseau du Système des écoles associées de l'UNESCO, les sites du patrimoine mondial, les réserves de biosphère, CarboSchools Europe, les chaires UNESCO/UNITWIN et les réseaux de centres et instituts du PHI.

L'UNESCO interviendra activement pour que l'accent soit mis sur l'éducation au changement climatique lors des manifestations organisées dans le cadre de la CMC-3 et de la COP 15 et au-delà.

#### **Activités :**

- Suivi du Séminaire international de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique, l'accent étant mis en particulier sur les PEID et l'application de la Déclaration de Bonn.
- Collaboration avec la CCNUCC et d'autres institutions des Nations Unies pour l'éducation au changement climatique.
- Centre d'information de l'UNESCO sur l'éducation au changement climatique.
- Promouvoir des comportements durables tenant compte du climat : élaboration et expérimentation d'instruments de sensibilisation afin d'encourager la prise de mesures viables sur les plans environnemental, économique, social et culturel pour faire face au changement climatique et à ses incidences.

**Budget indicatif du Programme ordinaire :** 100 000 dollars. **Ressources extrabudgétaires :** mobilisées : 300 000 dollars ; à mobiliser : 500 000 dollars.

**Résultats escomptés :** Intensifier l'éducation au changement climatique. Promouvoir des réseaux scolaires à l'appui de l'EDD s'intéressant au changement climatique ; inclure des questions concernant le changement climatique particulières aux PEID et sexospécifiques, ainsi que des connaissances autochtones, dans les programmes et politiques d'éducation ; participer au cadre de programme conjoint pour les enfants et les jeunes et le changement climatique ; promouvoir le Centre d'information sur l'éducation au changement climatique ; mettre au point pour le personnel de l'UNESCO une formation en ligne sur le volet changement climatique de l'EDD ; assurer le suivi du projet PNUE/UNESCO YouthXchange sur les jeunes et les modes de vie respectueux de l'environnement.

**Indicateurs de performance :** Élaboration conjointe de modules pédagogiques sur l'environnement destinés aux écoles adaptées aux enfants ; production de matériel pédagogique sur le changement climatique ; intégration de la recherche sur le changement climatique dans les programmes. Mise au point de modules d'apprentissage en ligne ; mobilisation des éducateurs, chercheurs, décideurs et élèves ; intégration de pratiques écologiquement durables dans les activités de l'UNESCO. Développement du Centre d'information.

## **Objectif II.2 : Sensibiliser davantage le public au changement climatique**

L'UNESCO est consciente qu'il est crucial de sensibiliser davantage le public au changement climatique et agit dans ce sens à différents échelons, en collaboration avec un certain nombre de partenaires et de réseaux. En partenariat avec le PNUE, l'UNESCO organisera une conférence internationale sur le thème « Radio-télévision et changement climatique : une mission de service public », qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2009. Il s'agira essentiellement de définir des solutions pour répondre aux besoins des organismes de radio-télédiffusion des pays en développement et de réfléchir aux moyens de faciliter le débat public sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. On étudiera des modalités permettant d'améliorer l'échange de ressources et les programmes de formation.

Pour que les professionnels des médias soient mieux à même de rendre compte du changement climatique, des ateliers de formation destinés à améliorer leurs capacités seront organisés dans toutes les régions. Ces formations feront appel à différents matériels élaborés par l'UNESCO, tels que *Les médias en tant que partenaires de l'éducation au service du développement durable : Outil de formation et de documentation* (actuellement disponible en anglais, arabe, espagnol, français et russe), qui comporte un chapitre sur le traitement des questions relatives au changement climatique.

Des articles sur le changement climatique seront diffusés à plus de 50 000 contacts autochtones et dans les PEID via le forum Internet mondial « En première ligne face au changement climatique ». Le projet mondial intersectoriel Sandwatch sur la surveillance des plages et la gestion durable des environnements côtiers élargira encore ses activités et contribuera aux efforts de surveillance à l'échelle mondiale (voir encadré 5).

### **Encadré 5. Forum « En première ligne » et Sandwatch – Soutenir les peuples autochtones, les petites îles et les communautés vulnérables**

#### Forum Internet « En première ligne face au changement climatique »

Le Forum « En première ligne face au changement climatique » offre aux communautés autochtones ou rurales établies dans de petites îles, dans des régions de haute montagne, en Arctique, aux abords des déserts et dans d'autres environnements vulnérables, une plate-forme leur permettant d'échanger leurs observations, préoccupations et innovations concernant les effets du changement climatique, ainsi que les possibilités et stratégies d'adaptation. La version de base du Forum « En première ligne » a été lancée par l'UNESCO en juin 2008, en partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Le Gouvernement danois a alloué au Forum un montant total de 500 000 dollars pour 2009-2011, ce qui a permis la consolidation et l'expansion des activités menées au titre de ce projet. Plus important encore, ces fonds ont aidé le Forum à lancer un appel à propositions pour entreprendre des projets de recherche communautaires sur les observations locales relatives au changement climatique et les stratégies d'adaptation. Au 15 juillet, date limite pour la présentation des propositions de projet, plus de 2 700 propositions au total avaient été reçues de toutes les régions du monde pour des travaux de recherche à petite échelle. L'immense intérêt et le nombre de réponses impressionnant suscités par l'appel à propositions souligne la pertinence et l'importance des objectifs de cette initiative. Les fonds actuellement disponibles ne permettent toutefois de financer qu'une faible partie de ces propositions. (Pour plus de renseignements, voir : [http://www.climatefrontlines.org/.](http://www.climatefrontlines.org/))

### Sandwatch

Soutenu par l'UNESCO, Sandwatch est un réseau de volontaires rassemblant des écoles, des groupes de jeunes et des organisations non gouvernementales et communautaires qui œuvrent ensemble au suivi et à l'amélioration de l'environnement des plages. Cette initiative, lancée dans les Caraïbes en 1999, concerne aujourd'hui des îles aussi éloignées que les Îles Cook dans le Pacifique, les Seychelles dans l'océan Indien et les Bahamas dans les Caraïbes, ainsi que des pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. Le réseau est coordonné par la Sandwatch Foundation, organisation à but non lucratif.

La Sandwatch Foundation a récemment conclu un partenariat avec l'UNESCO et le Gouvernement danois pour la mise en œuvre d'un nouveau projet destiné à renforcer et développer le recours à l'initiative Sandwatch comme ressource pour l'éducation relative au changement climatique. Financé par le Gouvernement danois, le projet prévoit l'élaboration de nouveaux matériels pédagogiques en rapport avec l'observation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène, ainsi qu'un renforcement du travail en réseau et de la communication dans le cadre de Sandwatch. Une base de données en ligne Sandwatch sur le changement climatique est en cours d'élaboration pour permettre aux équipes du réseau de mettre en ligne leurs observations et données et de contribuer ainsi à un réseau mondial de surveillance des zones côtières. Le projet comprend également plusieurs activités de formation et la mise au point d'un DVD didactique Sandwatch qui permettra d'étendre la portée de l'initiative, en particulier dans les petits États insulaires.

### **Activités :**

- Conférence internationale de l'UNESCO sur les moyens de radio et télédiffusion et le changement climatique (4-5 septembre 2009, Siège de l'UNESCO), plus une formation régionale aux médias.
- En première ligne face au changement climatique - Forum en ligne pour les peuples autochtones, les petites îles et les communautés vulnérables.
- Sandwatch - outil éducatif au service du développement durable.
- Attitude des jeunes face aux questions climatiques.
- Ateliers réunissant des décideurs afin de renforcer la sensibilisation.

**Budget indicatif du Programme ordinaire :** 190 000 dollars. **Ressources extrabudgétaires :** mobilisées : 1 820 000 dollars ; à mobiliser : 320 000 dollars.

**Résultats escomptés :** Plus grande sensibilisation du public au changement climatique. Les organes nationaux de radio et télédiffusion de service public et les associations régionales sont des partenaires clés de l'étude de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce phénomène. Participation accrue des communautés vulnérables au débat sur le changement climatique ; base de données et Centre mondial d'information en ligne sur les observations locales relatives au changement climatique ; capacité accrue à réagir au changement climatique parmi les élèves et dans les communautés ; intégration de Sandwatch dans les programmes nationaux. Intégration de la gestion du changement climatique dans les cadres politiques, de planification et d'investissement nationaux et sous-nationaux. Compréhension du point de vue des jeunes face au changement climatique.

**Indicateurs de performance :** Plate-forme des organismes de radio et télédiffusion afin d'assurer la collaboration et les échanges pour les reportages sur le changement climatique. Présentation

d'observations locales détaillées sur le changement climatique ; constitution de bases de données, création de centres d'information et disponibilité de documents ; production d'un DVD, organisation de cours de formation et intégration du sujet dans les programmes. Diffusion de techniques d'atténuation et de technologies énergétiques viables. Nombre de décideurs formés aux questions relatives au changement climatique.

**Objectif II.3 : Soutenir l'enseignement, la formation, l'échange d'information, les meilleures pratiques et les stratégies nationales concernant les énergies renouvelables**

L'UNESCO s'emploiera, en collaboration avec des organisations partenaires dans le cadre d'ONU-Énergie, à améliorer la base de connaissances destinée à rationaliser l'utilisation et les applications des sources d'énergie renouvelables en renforçant les capacités institutionnelles et humaines, en partageant les connaissances scientifiques et les bonnes pratiques, et en encourageant l'élaboration de politiques et systèmes de gestion nationaux et régionaux pour les énergies renouvelables. Des séminaires sur la bonne gestion des systèmes de production d'énergie solaire photovoltaïque seront organisés par le biais du Programme mondial d'éducation et de formation en matière d'énergies renouvelables, l'accent étant mis en particulier sur l'Afrique. Un soutien sera apporté aux États membres pour les aider à élaborer des politiques régionales et nationales en matière d'énergies renouvelables.

**Activités :**

- Participation à ONU-Énergie et aux manifestations sur l'énergie et le changement climatique organisées par les Nations Unies.
- Soutien et participation à trois conférences et expositions internationales sur l'énergie solaire d'origine photovoltaïque, l'énergie éolienne et l'énergie de la biomasse.
- Réunions régionales d'experts chargés de faire le point sur les énergies renouvelables et de déterminer des priorités régionales et nationales.
- Séminaires/ateliers thématiques régionaux de formation et cours d'été sur la conversion et la gestion des sources d'énergie renouvelables en vue de l'atténuation du changement climatique.
- Définition de stratégies et de politiques nationales relatives aux énergies renouvelables au service du développement durable et de l'atténuation du changement climatique en Afrique.
- Promotion de politiques énergétiques et de la gestion de l'énergie.

**Budget indicatif du Programme ordinaire :** 160 000 dollars. **Ressources extrabudgétaires :** mobilisées : 0 dollar ; à mobiliser : 110 000 dollars.

**Résultats escomptés :** Partage des connaissances sur le développement des énergies renouvelables et sur le développement scientifique et technologique ; intégration des énergies renouvelables dans le développement local ; promotion de la coopération régionale ; promotion de l'atténuation du changement climatique ; meilleure coordination des Nations Unies et visibilité accrue des activités de l'UNESCO ; développement des capacités humaines et institutionnelles relatives aux énergies renouvelables. Politiques énergétiques, gestion et conservation de l'énergie au service du développement durable.

**Indicateurs de performance :** Nombre de rapports et de scientifiques ; nombre de réunions d'experts organisées ; production de documents stratégiques/d'orientation ; établissement de rapports à ONU-Énergie ; nombre d'activités d'information organisées ; nombre de bénéficiaires (stagiaires et pays).

#### **Objectif II.4 : Soutenir l'éducation, la formation et la sensibilisation relatives aux impacts du changement climatique et aux risques liés à l'eau**

L'UNESCO s'efforcera de soutenir l'éducation, la formation et la sensibilisation relatives aux impacts du changement climatique et aux risques liés à l'eau grâce à des ateliers, conférences et activités de projet sur le terrain. L'accent sera mis en particulier sur l'Afrique, notamment par le biais du Projet Adaptation au changement climatique dans les zones côtières (ACCC) en Afrique occidentale, mis en œuvre dans cinq pays et repris dans le Plan d'action du volet environnement du NEPAD, avec pour principaux objectifs de mener des activités d'adaptation dans des sites pilotes particulièrement vulnérables aux changements climatiques naturels et aux dégradations causées par l'homme ainsi que de formuler des stratégies d'adaptation nationales et régionales.

#### **Activités :**

- Projets sur le terrain (par exemple, adaptation au changement climatique dans les zones côtières en Afrique occidentale ; impacts du changement planétaire sur la réserve de biosphère de Pandjari, l'accent étant mis sur le système écohydrologique ; création de deux sites pilotes dans le cadre du Programme de gestion intégrée des zones côtières (ICAM) en Amérique latine).
- Ateliers et activités de formation (par exemple, formation à la gestion des risques liés à l'eau et au climat : gérer le risque hydroclimatique dans le secteur de l'eau en Afrique ; application des instruments de gestion durable de risques hydrologiques comme les inondations en Afrique de l'Ouest ; renforcement des capacités de gouvernance des ressources en eaux partagées dans le contexte du changement climatique en Europe du Sud-Est).
- Recensement des savoirs autochtones utiles à la prévention et à la gestion des risques.

**Budget indicatif du Programme ordinaire :** 170 000 dollars ; **Ressources extrabudgétaires :** mobilisées : 870 000 dollars ; à mobiliser : 1 300 000 dollars.

**Résultats escomptés :** Amélioration de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation relatives aux impacts du changement climatique et aux risques liés à l'eau ; réduction de l'érosion côtière d'origine climatique et humaine grâce à des activités pilotes ; intégration de l'adaptation. Formation de professionnels des ressources en eau à la gestion du risque hydroclimatique ; réunion et diffusion d'informations sur les incidences du changement climatique sur le cycle de l'eau ; principes directeurs pour la cartographie des inondations et techniques de gestion des risques hydrologiques ; prévention et gestion régionales des risques climatiques par exemple les inondations et les sécheresses ; base de connaissances pour la gestion des eaux transfrontières.

**Indicateurs de performance :** Taux d'érosion côtière observés dans les sites ; formulation d'un plan de gestion intégrée des zones côtières. Mesures d'adaptation mises en œuvre dans le cadre de l'ICAM. Élaboration et évaluation d'un modèle de prévision saisonnière ; connaissance avérée des instruments d'atténuation des risques de changement climatique basés sur le marché ; document national attestant des modifications.

#### **Objectif II.5 : Mobiliser les sites de l'UNESCO pour l'apprentissage sur le terrain des incidences du changement climatique et des solutions à y apporter**

Grâce à ses vastes et uniques réseaux de sites du patrimoine mondial et de réserves de biosphère, l'UNESCO est en mesure d'aider les États membres à promouvoir l'apprentissage sur le terrain en matière d'atténuation des effets du changement climatique et d'adaptation à ce phénomène. Le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial et le secrétariat du MAB, en partenariat avec l'ensemble des secteurs et des unités hors Siège de l'Organisation, ne ménageront aucun effort en vue d'une coopération à cet effet. En août 2009, l'UNESCO, le PNUD

et les Volontaires des Nations Unies (VNU) ont signé un Mémoire d'accord établissant un fonds-en-dépôt multidonateurs pour le programme de collaboration des Nations Unies relatif à une adaptation, sur une base communautaire, au changement climatique dans les pays en développement (UN-CBA) – (voir encadré 6).

#### **Encadré 6. Réserves de biosphère, sites du patrimoine mondial et changement climatique**

et

#### **Programme de collaboration des Nations Unies relatif à une adaptation, sur une base communautaire, au changement climatique dans les pays en développement**

Un nouveau Programme de collaboration des Nations Unies relatif à une adaptation, sur une base communautaire, au changement climatique dans les pays en développement (UN-CBA), faisant intervenir l'UNESCO, le PNUD, et les VNU, a mis en place un mécanisme de financement mondial novateur visant à soutenir les projets d'adaptation communautaire de petite envergure dans les pays en développement, l'accent étant particulièrement placé sur les sites de l'UNESCO. Tous les secteurs et bureaux hors Siège de l'UNESCO seront invités à collaborer avec le programme afin de désigner les projets communautaires locaux qui bénéficieraient de petites subventions, d'une assistance technique fournie par les volontaires et d'un soutien des partenaires de l'UN-CBA. Celui-ci est particulièrement destiné aux pays les moins avancés, aux écosystèmes vulnérables, aux groupes de femmes et aux communautés autochtones. En s'appuyant pleinement sur les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, le programme financera des organisations communautaires à l'intérieur et autour des réserves de biosphère, des zones préservées par les communautés et les populations autochtones et d'autres écosystèmes importants, afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique. L'accent sera mis sur l'action nationale, renforcée aux niveaux régional et mondial. Les projets UN-CBA entendent consulter, utiliser et faire reconnaître l'immense savoir autochtone et la perception des femmes en matière d'environnement dans les pays en développement.

Les réserves de biosphère sont également en train de former des réseaux thématiques pour faire face à des catégories spécifiques de défis posés par le changement climatique. Le Projet (GLOCHAMORE) Changement global et régions de montagne s'est concentré sur le changement climatique dans les milieux montagneux, et le MAB poursuit ses efforts pour valoriser les réserves de biosphère en tant que lieux d'apprentissage du changement climatique dans les montagnes et autres écosystèmes. De plus, un nouveau réseau mondial de réserves de biosphère insulaires et côtières contribuant à l'action relative au changement climatique et au développement durable a été créé à la 21<sup>e</sup> session du CIC-MAB, en mai 2009, sous la direction conjointe de l'Initiative Jeju et de la Réserve de biosphère de Minorque.

Les sites du patrimoine mondial et les réserves de biosphère font l'objet d'un suivi, y compris au moyen des technologies spatiales, en vue d'évaluer les effets du changement climatique et la vulnérabilité face à ce phénomène. Des sites du patrimoine mondial situés dans des paysages de forêts tropicales mettent également à l'essai des techniques de gestion – adaptative et financée par le carbone – des forêts en Indonésie et à Madagascar. Un ensemble d'outils d'évaluation des possibilités de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) sur les sites du patrimoine mondial est en cours d'élaboration.

En collaborant par l'intermédiaire de leurs réseaux et, surtout, autour de sites communs, le Programme MAB et le Centre de l'UNESCO pour le patrimoine mondial jouent un rôle capital dans l'expérimentation et la démonstration d'approches d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ce phénomène.

**Budget indicatif du Programme ordinaire :** 135 000 dollars. **Ressources extrabudgétaires :** mobilisées : 50 000 dollars ; à mobiliser : 3 500 000 dollars.

**Activités :**

- Mise en œuvre du Programme de collaboration des Nations Unies relatif à une adaptation, sur une base communautaire, au changement climatique dans les pays en développement (UN-CBA) entre l'UNESCO, le PNUD, et les VNU.
- Réseau mondial de réserves de biosphère insulaires et côtières contribuant à l'action relative au changement climatique et au développement durable.
- Ateliers et séminaires (exemples : atelier régional de renforcement des capacités d'évaluation de la vulnérabilité des biens du patrimoine mondial culturel et naturel face aux catastrophes et au changement climatique, organisé à l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour la région Asie-Pacifique (WHITR-AP), Beijing (Chine), 6-12 décembre 2009 ; atelier sur les paysages culturels face au changement climatique mondial, Osnabrück (Allemagne)).
- Activités de projets menés sur le terrain (exemples : Initiative UNESCO-MAB sur le biocarbone en Afrique (ABC) ; réseau de sites d'excellence pour l'avenir durable du bassin du Congo ; réserves de biosphère en tant que lieux propices à l'apprentissage du développement durable – contribution de l'Europe du Sud-Est et de la Méditerranée à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) ; gestion forestière adaptative dans les forêts ombrophiles du site du patrimoine mondial d'Atsinanana (Madagascar) ; gestion forestière adaptative et financée par le carbone du patrimoine des forêts tropicales ombrophiles de Sumatra).
- Élaboration d'un ensemble d'instruments d'évaluation des possibilités d'application des mécanismes de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) au niveau des paysages, destiné aux parties concernées par la gestion de sites forestiers du patrimoine mondial.

**Résultats escomptés :** Mobilisation des sites de l'UNESCO pour l'apprentissage sur le terrain des effets du changement climatique et des moyens d'y remédier. Soutien de l'UN-CBA aux projets d'adaptation, sur une base communautaire, à l'intérieur et autour des sites de l'UNESCO dans les pays en développement. Projets relatifs au biocarbone dans les réserves de biosphère d'Afrique et sur les sites du patrimoine mondial. Utilisation des réserves de biosphère comme lieux d'apprentissage pour l'EDD, l'évaluation du changement climatique et l'atténuation de ses effets. Parties concernées dotées des moyens d'évaluer les paysages des sites forestiers du patrimoine mondial en vue d'appliquer les mécanismes REDD. Renforcement des capacités nationales dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine mondial.

**Indicateurs de performance :** Nombres de sites de l'UNESCO participant à des activités d'apprentissage, de sensibilisation du public, de recherche, de suivi, d'adaptation et d'atténuation en matière de changement climatique ; nombre d'hectares de terrain visés par les mécanismes REDD par le biais de l'UNESCO ; données relatives à la déforestation ; nombre de responsables et de gestionnaires de sites informés et formés ; nombre d'ouvrages distribués.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE III – VERS UNE UNESCO CLIMATIQUEMENT NEUTRE**

Conformément à la décision prise par le CCS en octobre 2007 d'aller vers un système des Nations Unies climatiquement neutre et à la Stratégie qui en a découlé, les membres du CCS, dont l'UNESCO, se sont engagés à réaliser ce qui suit d'ici à 2009 : évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les normes internationales acceptées ; s'efforcer de réduire ces émissions

dans toute la mesure possible ; et analyser, notamment en consultation avec les organes directeurs, le cas échéant, les incidences financières et les modalités budgétaires de l'achat de compensations des émissions de carbone en vue de parvenir, à terme, à la neutralité climatique. À la suite de la Note bleue du Directeur général « Faire de l'UNESCO une organisation climatiquement neutre » (DG/Note/09/25), le point focal de l'Organisation pour la neutralité climatique a dressé un inventaire des émissions de GES rejetées par l'ensemble des unités et bureaux hors Siège de l'UNESCO en 2008, selon la méthode commune employée dans le système des Nations Unies. Sur la base de cet inventaire, le point focal prépare actuellement une liste de mesures recommandées pour réduire les émissions de l'Organisation. Ces mesures comprendront probablement des modifications à apporter aux politiques, aux règles administratives et aux procédures, ainsi que la désignation d'une unité spécialement chargée de soutenir les activités climatiquement neutres de l'UNESCO.

### **Objectif III.1 : Vers une UNESCO climatiquement neutre**

**Budget indicatif du Programme ordinaire :** Les incidences financières de l'achat de compensations des émissions de carbone, de l'acquisition, de la gestion et de la vérification des données relatives aux émissions, des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de la coordination interinstitutions, font actuellement l'objet d'une étude détaillée.

**Entités chargées de l'exécution :** ADM, COI, point focal de l'UNESCO pour des Nations Unies climatiquement neutres.

**Autres entités de l'UNESCO concernées :** Plate-forme sur le changement climatique.

#### **Activités :**

- Établissement d'un inventaire 2008 des émissions de gaz à effet de serre (GES) par tous les membres du CCS, y compris l'UNESCO, à l'aide d'une méthodologie commune et sous contrôle d'assesseurs externes. Les résultats figureront dans le rapport qui sera soumis au CCS en septembre 2009.
- Le Président du Groupe de la gestion de l'environnement, de concert avec le Groupe spécial de gestion sur la neutralité climatique, élabore des propositions d'approche commune des objectifs de réduction des émissions, des pratiques optimales et des achats de compensations/crédits d'émission pour le système des Nations Unies, notamment des modifications à apporter aux politiques et règles administratives, ainsi que des propositions de financement. Participation de l'UNESCO à des réunions.
- Efforts en vue de réduire les émissions de GES, et étude des incidences financières de l'achat de compensations d'émissions de carbone et proposition de projets et de sites de l'UNESCO pouvant bénéficier de ces compensations, sur la base de critères éthiques, économiques et scientifiques valables.
- Un questionnaire sur la sensibilisation et la sollicitation de propositions de mesures en vue d'améliorer la neutralité climatique de l'UNESCO, y compris ses réunions statutaires, sera distribué aux participants à la 35<sup>e</sup> session de la Conférence générale de l'UNESCO. Une stratégie de réduction des émissions s'appuiera sur une politique générale neutre pour le climat, prévoyant la mise en place dès 2010 d'un système de gestion de l'environnement (EMS) conforme aux exigences de l'ONU et aux orientations définies dans l'Audit vert. Il s'agira notamment d'actualiser les règles relatives aux voyages dans le Manuel administratif et le Règlement du personnel afin de prendre en compte les nouvelles réalités environnementales et les préoccupations majeures relatives à la neutralité climatique, d'éco-responsabiliser les stratégies de passation des marchés et de faire mieux connaître au personnel les moyens de réduire les émissions. L'EMS sera

coordonné et suivi par l'équipe de l'UNESCO pour la neutralité climatique, avec l'appui d'interlocuteurs de tous les secteurs, bureaux hors Siège et unités.

**Résultats escomptés** : Le rapport consolidé de l'ensemble des agences des Nations Unies sur l'Initiative de neutralité climatique est présenté au CCS pour approbation, après quoi il sera publié sous forme de rapport du Secrétaire général sur l'Initiative visant à rendre les Nations Unies climatiquement neutres. L'UNESCO aura entrepris de réels efforts pour parvenir à la neutralité climatique.

**Indicateurs de performance** : Inventaire des émissions de gaz à effet de serre rejetées par l'UNESCO en 2008. Contribution au rapport du Secrétaire général sur l'Initiative visant à rendre les Nations Unies climatiquement neutres. Mise au point d'une stratégie de réduction des émissions. Élaboration d'une politique climatiquement neutre. Un système de gestion de l'environnement soigneusement étudié, voire créé.